

Meuse info

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents

Belgique - België
P.P. - P.B.
4260 Braives
BC 33761

N° 32 (Trimestriel) | Octobre 2019

& affluents

P913055

sommaire

Actualités Meuse Aval **2** - Actualités des comités locaux **5**
Focus **12** - Carte d'identité **14** - Carnet rose & agenda **15**



Actualités Meuse Aval

Action 17Mv0955

Lutte contre les dépôts de déchets sur les berges des cours d'eau

Conformément à leurs missions déterminées par le Code de l'Eau, les gestionnaires de cours d'eau doivent veiller au maintien, voire à la restauration du bon état des berges des rivières. En tant que gestionnaire des cours d'eau de 1ère catégorie, la Direction des Cours d'Eau Non Navigables (DCENN) du Service Public de Wallonie est particulièrement attentive à cet objectif qui participe à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Pourquoi agir contre les dépôts de déchets sur les berges des cours d'eau ?

D'une part, les dépôts de déchets en tout genre détériorent la végétation en place et menacent en conséquence la stabilité de la berge. Ceci pourrait donc nuire à l'atteinte ou au maintien d'un bon état des cours d'eau.

Par ailleurs, lorsqu'il s'agit de déchets verts (comme les tontes de pelouse, par exemple), ces dépôts, une fois décomposés, favorisent la prolifération de plantes pas toujours désirées (orties, ...). D'autre part, les dépôts de déchets peuvent augmenter le risque d'inondation s'ils sont emportés par une montée des eaux et créer un obstacle à l'écoulement en formant un embâcle.

Voilà pourquoi, lors des tournées de surveillance et d'inventaire des cours d'eau, lorsque des dépôts sont constatés, la DCENN envoie un courrier d'information et de sensibilisation aux riverains, afin de leur expliquer les nuisances engendrées, et les inviter à procéder au retrait et à l'évacuation des déchets entreposés.

Lorsque, malgré cette invitation, les riverains refusent de collaborer, un avertissement peut être dressé, pouvant éventuellement donner lieu à des poursuites judiciaires (en application de l'article D.408 du Code de l'Eau).

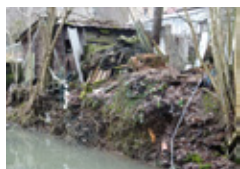
Actions réalisées – résultats

En 2018, sur le périmètre du bassin de la Meuse Aval, 250 courriers concernant l'identification de dépôts de déchets sur les berges des cours d'eau de 1ère catégorie ont été envoyés aux propriétaires riverains. La DCENN s'est basée principalement sur l'inventaire des points noirs réalisé par le Contrat de Rivière Meuse Aval.

Certains de ces courriers ont donné lieu à des contacts directs (surtout téléphoniques), ce qui a permis de fournir aux riverains destinataires de plus amples informations en réponse. Cependant, beaucoup de riverains réagissent en remédiant à la situation, sans contact avec les services de la DCENN. En effet, lors de la mise à jour de l'inventaire des points noirs par les comités locaux du contrat de rivière en 2019, la résolution de plus de 50 % des dépôts de déchets précédemment relevés sur le bassin du Geer a été enregistrée.

L'information est donc primordiale pour conscientiser tout un chacun à son impact sur l'eau et remédier aux atteintes observées sur les cours d'eau.

Source : Stéphanie VANDRESSE, Attachée qualifiée DCENN avec le concours de Jean-Paul LECRON, Surveillant DCENN



Mise en place d'une cellule Risque Environnemental et Technique par la Zone de Secours Hesbaye



À la suite de l'importante pollution survenue en 2018 sur la Meuhaigne, la Zone de Secours Hesbaye a souhaité mettre en place une cellule capable de faire face à ce type d'événement. Cette cellule a pour principal objectif de stabiliser un incident de type « pollution »

(hydrocarbure/chimique) et si possible, dans un second temps, de finaliser l'intervention. Dans le cas contraire, la zone de secours a recours à une entreprise de dépollution.

Outre la formation de plusieurs pompiers (sapeurs et sous-officiers), la mise en place de cette nouvelle cellule a également requis les investissements suivants :

- citerne 12.000 l avec rampe de dispersant ;
- boudins absorbants ;
- bacs de rétentions ;
- feuilles absorbantes ;
- boudins de rétentions ;
- coussins obturateurs ;
- pompe d'épuisement d'hydrocarbures ;
- tapis obturateur d'égout ;
- grains absorbants (Oe lex 82) ;
- Coins/cônes/bâches, ...

Pour la Zone 1(*), deux citernes avec rampe pour le nettoyage de route sont également disponibles.

La Zone de Secours Hesbaye est désormais en mesure de pouvoir intervenir pour :

- des pollutions de longues distances (plusieurs km autoroutiers) ;
- des pollutions « de type flottantes » sur cours d'eau ;
- des pollutions sur accidents (moto/voiture/camion, ...) avec vidange des réservoirs ;
- des pollutions sur citerne à mazout dans des caves ;
-

Pour essayer de cibler les besoins en matériel, elle a pris des renseignements auprès du Service Public de Wallonie (SOS Environnement Nature), du Contrat de Rivière Meuse Aval, de la Protection Civile de Crisnée, des Pompiers de Verviers et de Spa Monopole.

(*) Remicourt, Oreye, Waremmе, Donceel, Verlaine, Faimеs, Burdinne, Braives, Wasseiges, Lincent, Hannut, Geer et Berloz

Pour rappel

En cas de pollution, un seul réflexe ! Composez le 1718 et localisez le plus précisément possible le lieu des faits ainsi que leurs caractéristiques (aspect, couleur, odeur, conséquences, mortalité de la faune, origine supposée). Enfin, laissez vos coordonnées, afin que l'agent de garde de SOS Environnement Nature puisse au besoin vous recontacter.

Cette procédure est la plus rapide et la plus efficace. Bien que votre contrat de rivière puisse s'en charger, un contact direct évite les intermédiaires, les pertes de temps et d'informations. Un post indigné sur votre réseau social préféré a peu de chances d'aboutir à une action concrète...



Action 17Mv0968

Les chantiers de gestion des balsamines de l'Himalaya, c'est fini pour 2019 !

Comme chaque été, les coordinateurs du CRMA, aidés par 7 étudiants jobistes, ont chaussé leurs bottes et enfilé leurs gants pour traquer cette « Espèce Exotique Envahissante » inscrite sur la liste du règlement européen en la matière depuis juillet 2017.

Gestionnaires de cours d'eau et ouvriers communaux ont également mis la main à la pâte.

Pour rappel, les balsamines de l'Himalaya sont des plantes annuelles très dynamiques qui produisent de petites graines bien adaptées à la dispersion par l'eau. Chaque plante peut produire jusqu'à 800 graines qui peuvent rester jusqu'à 4 ans en dormance dans la terre !

Ornées de jolies fleurs roses, elles peuvent atteindre 2,5 mètres de haut et forment des massifs denses qui étouffent la flore indigène. Leur système racinaire, peu développé, joue également un rôle dans la fragilisation des berges de nos cours d'eau.

Si nous axons principalement nos travaux le long des berges des cours d'eau, l'équipe a presté pas mal d'heures sur des propriétés privées car aucune gestion n'y est menée par les propriétaires de ces sites malgré nos sollicitations et l'obligation européenne. Ces sites laissés en l'état compromettent fortement les efforts menés de longue date.

En effet, ces chantiers de gestion menés à l'échelle du bassin, sont coordonnés par le Contrat de Rivière Meuse Aval depuis 2012, et les résultats sont probants.

Au fil des années, les populations sont de moins en moins denses et plusieurs ont complètement disparu !

BILAN 2019 EN CHIFFRES DE NOS CHANTIERS DE GESTION

Totale des heures prestées : 1.423 heures

Heures prestées par les coordinateurs du CRMA : 411 heures

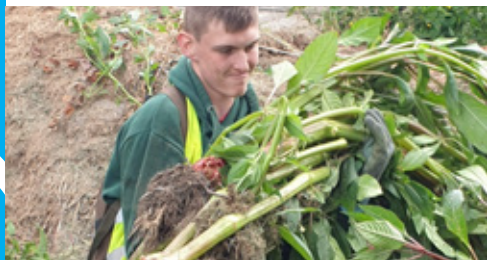
Nombre d'étudiants engagés : 7

Budgets du CRMA pour l'engagement des étudiants : 9.000 €

Nombre de kilomètres de cours d'eau sous gestion : 223 km

Bon à savoir

Les plantes invasives représentent 13% des atteintes relevées lors de nos inventaires. Les balsamines, à elles seules, représentent 7,5 % des atteintes soit plus de la moitié des plantes invasives répertoriées !



Actualités des comités locaux

1

Actualités du Comité Local Geer

Action 17Mv0427

VERLAINE - AU FIL DU TEMPS,
LE PROJET S'ÉTOFFE...

Depuis quelques années, la nature est mise en valeur sur la commune de Verlainne grâce à des riverains motivés. Petit à petit, ces projets permettent de revaloriser les ressources du territoire.

C'est le cas pour le ruisseau de l'Yerne. Un premier projet ambitieux de renaturation de celui-ci a vu le jour en 2016 à Bomiète, grâce à la collaboration de nombreux partenaires (Plan Communal de Développement de la Nature de Verlainne, gestionnaire, propriétaire, Contrat de Rivière Meuse Aval, DNF, ...). Ensuite, des promenades ont été créées par le PCDN dont une passe près de l'Yerne et sa renaturation : le circuit de Bomiète.

Une idée en entraînant une autre, afin de mettre en valeur ce cours d'eau le long des promenades traversées par l'Yerne, le PCDN et le Contrat de Rivière ont collaboré pour créer un panneau didactique. Au total, quatre endroits ont été sélectionnés le long de diverses balades pour y placer ce panneau.

En juin, une promenade guidée « Eau et Nature » a été organisée afin de valoriser le circuit et inaugurer les nouveaux panneaux. Le succès était au rendez-vous avec une quarantaine de participants ! Grâce aux riverains devenus guides, les promeneurs ont été ravis d'apprendre à mieux connaître Bomiète !



Actualités du Comité Local Hoyoux

Action hors programme

ORGANISER UNE BALADE METTANT EN AVANT
LA THÉMATIQUE « EAU »

BPN 2019 © Vincienne BAUDOUIN



Le CRMA était présent aux balades pique-nique proposées, cet été, par deux partenaires dans le cadre de l'année touristique «Wallonie Terre d'Eau» initiée par la Fédération du Tourisme de la Province de Namur.

Ces balades d'une dizaine de kilomètres ont entraîné les visiteurs à travers notre belle région tout en dégustant un délicieux panier pique-nique composé de produits de saison.

- « Un parcours à la découverte de l'eau en Condroz Namurois » organisé par le Syndicat d'Initiative d'Ohey a permis à plus de 400 personnes de découvrir le Château d'Hodoumont, ses étangs et sa source « bleue », ainsi que Goesnes et ses nombreuses pompes à eau et fontaines.

- « L'eau de sa source au robinet » organisé par la commune d'Havelange a permis à 315 personnes de découvrir la source du Hoyoux, le captage de Buzin, le réservoir d'eau et la station d'épuration collective de Miécrot mais également des étangs, des fontaines et un moulin.

Ces balades étaient agrémentées d'animations didactiques et familiales : découverte des petites bêtes aquatiques, fonctionnement d'une station d'épuration, lien entre eau et forêt, balade en barque, bar à eaux, ...

Action 17Mv1176

INTÉGRER DES CACHES «GEOCACHING» DANS LES ITINÉRAIRES DE BALADES AFIN DE METTRE EN AVANT LE PATRIMOINE LIÉ À L'EAU

Le Syndicat d'Initiative « Entre Eaux et Châteaux » gère plusieurs géocaches qui intègrent des aspects liés à l'eau :

- Pailhe : « Le village est traversé par le ruisseau d'Ossogne appelé localement ruisseau de Pailhe. »
- Jamagne : « Ce hameau condrusien se situe sur la rive gauche du Triffroy. »
- Château de Modave : « Dans l'une des salles, ne manquez pas la maquette de la roue hydraulique de Rennequin Sualem qui sert de modèle à la machine destinée à remonter les eaux de la Seine jusqu'au château de Versailles. »

De nouvelles caches sur la thématique de l'eau ont été installées et faisaient partie du rallye touristique de cet été : château d'eau de Scry, fontaine Sainte-Geneviève de Strée, piscine de Modave, gué de Saint-Vitu, pont vouté du Lileau à Marchin, Hoyoux à Les Avins. Plus de 220 personnes y ont participé.

Entre Eaux & Châteaux AU DU CONDROZ
Syndicat d'Initiative Modave - Marchin - Clavier - Tintot

Wallonie Terre d'eau 2019

CHERCHER LES BOÎTES DISSIMULÉES SUR VOTRE PARCOURS. ET POINÇONNEZ VOTRE SUPPORT DE JEU !

3€/participant

RALLYE TOURISTIQUE SUR LE THEME DE L'EAU

- > Balade ludique de 35 km en voiture avec roadbook
- > Initiation au géocaching
- > Sites d'eau exceptionnels
- > Tickets pour des dégustations et réductions à utiliser en cours de route ou ultérieurement.

TOUS LES JOURS DE JUILLET & AOÛT

SANS RESERVATION - Livret de jeu à retirer au SI
Plus d'infos : 085/41.29.69 - info.sivh@gmail.com - Vallée du Hoyoux, 6b - 4577 Modave (Pont de Bonne)
Le SI est ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 17 h, les week-ends et jours fériés de 9 h à 15 h.



www.geocaching.com

Notre région recèle vraiment de magnifiques endroits où l'eau a toute sa place !

Actualités du Comité Local Mehaigne

Action hors programme

CRÉATION D'UN SENTIER DE PROMENADE LE LONG DE LA MEHAIGNE À MOXHE

Le 19 mai dernier, l'asbl Moxhe au Fil de l'Eau, organisatrice des balades en barque sur la Mehaigne, inaugurerait un sentier de promenade long d'environ 1km sous le nom de Sentier de la Mouhaigne.

Cet événement est l'aboutissement d'un long travail des bénévoles de l'association mené depuis 2017 dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature, en collaboration avec la ville de Hannut, les propriétaires et exploitants agricoles des parcelles concernées, la pépinière domaniale de Marche-les-Dames et la Province de Liège.

Pour ce faire, près de 200 piquets de clôtures, 1800 plants de haie et plançons

de saule et 3 caillebotis en bois auront été nécessaires.

Le sentier ainsi aménagé permet aux promeneurs de relier le Pont de la Solive au Sentier de la Meunerie, en cheminant entre des prairies inondables de grand intérêt biologique et un tronçon de la Mehaigne préservé. Les clôtures installées empêchent également le bétail d'accéder à la rivière. Deux panneaux d'informations complètent le dispositif dans l'objectif, poursuivi par l'association, de sensibiliser tant les habitants du village que les visiteurs à l'importance de ce patrimoine et à la nécessité de sa protection.



Animation indice biotique

ECOLE COMMUNALE DE MONTZEN

Le 2 avril dernier, les 44 élèves de 1ère et 2ème primaire de l'école du Village de Montzen ont découvert les nombreux êtres vivants qui peuplent la Gueule.

A l'aide de leurs pinceaux et d'un chinois, ils ont pu découvrir la sangsue, le gammare, l'aphelochelirus, le tubifex...



Animation Memory de l'eau

ECOLE COMMUNALES DE PLOMBIÈRES
ET DE SIPPENAEKEN

Le 23 avril, 20 élèves de 3ème maternelle et 1ère primaire des écoles de Plombières et de Sippenaeken ont joué au Memory de l'eau. Cette activité, comme celle à destination de l'Ecole Communale de Montzen, était couplée avec une présentation du Site Minier de Plombières par l'Office du Tourisme de Plombières.

Stand plantes invasives

BEAU VÉLO DE RAVEL AU SITE MINIER

Ce 3 août, le Beau Vélo de Ravel s'est arrêté juste devant notre bureau de Plombières. L'occasion pour Séverine et Patrick de proposer un stand pour au moins 150 participants. En plus de la bâche « Les pieds dans l'eau, le nez dans la rivière », l'animation du stand était centrée sur l'information concernant les plantes exotiques envahissantes. Un petit jeu était proposé aux participants pour leur permettre de tester leurs connaissances en la matière.



5

Actualités du Comité Local Berwinne

EXCURSION SUR LES OBSTACLES À LA LIBRE CIRCULATION DES POISSONS

Bilan des remontées de saumons adultes (2 à 8 kg) dans la Meuse de 1988 à 2017



Le samedi 11 mai, le Contrat de Rivière et Natagora-BNVS ont organisé une excursion sur le thème des obstacles à la libre circulation des poissons.

Après un aperçu des obstacles présents sur la Gueule (barrage rue de la Foulerie, grotte du Site Minier, échelle à poissons de Sippenaeken), nous avons pu découvrir les échelles à poissons de Lixhe et de Berneau. Frédéric Henrotay de la Service de la Pêche du DNF était sur place pour présenter l'échelle à poissons du barrage de Lixhe, construite en 1998.

Le barrage de Lixhe est le premier obstacle sur la Meuse en venant des Pays-Bas. L'échelle à poissons permet aux saumons, aux truites de mer mais aussi aux autres poissons de remonter les 8 mètres de dénivelé par l'intermédiaire de 26 bassins par escaliers successifs d'une

trentaine de centimètres. L'ouvrage est muni d'un piège de capture qui permet de vérifier la remontée des poissons et notamment d'intercepter les saumons.

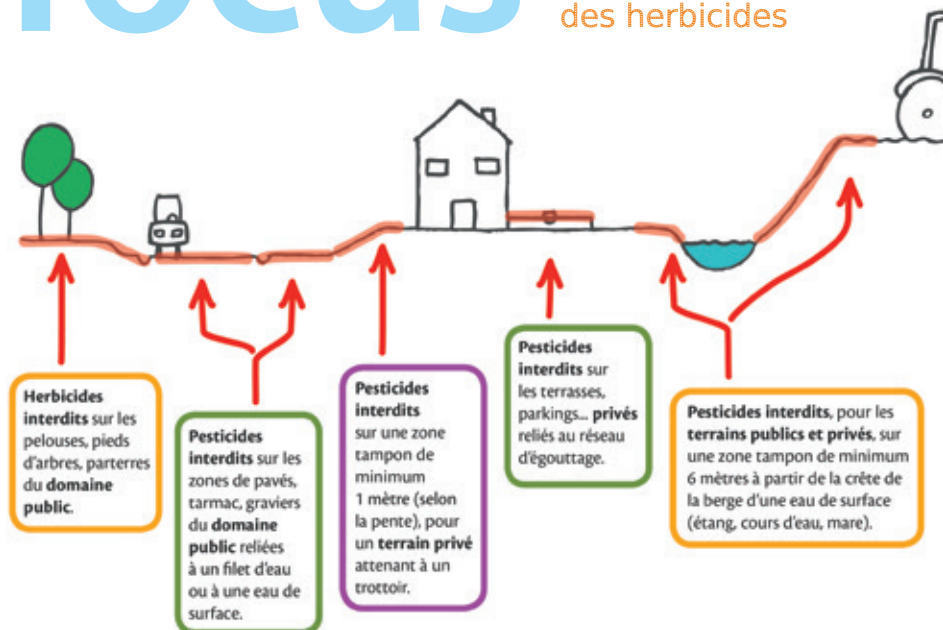
Le graphique ci-contre (X. ROLLIN) montre que la présence de saumons est en constante évolution, particulièrement depuis l'ouverture de la dernière échelle au Pays-Bas en 2007 pour atteindre 70 individus en 2015.

Lors de notre passage, la capture a révélé la première remontée de saumons de l'année. Les saumons sont alors pesés, mesurés et emmenés dans le centre de soins du Service de la Pêche. Ils y sont nourris et soignés pour obtenir les meilleurs résultats de reproduction. Les tacons (petits saumons) ou smolts (saumons en état de redescendre les rivières) sont alors relâchés dans les rivières.



focus

sur la législation
concernant l'usage
des herbicides



La Wallonie est en route vers le zéro phyto. Suivant le principe de précaution, elle a décidé d'interdire sur son territoire l'usage de produits phytopharmaceutiques considérés comme dangereux pour la santé et l'environnement. Un changement qui s'est effectué en plusieurs étapes afin de laisser au citoyen le temps de se tourner vers des alternatives plus respectueuses de la nature.

Peut-on encore pulvériser chez soi ? A quel endroit ? Quels produits sont interdits à l'usage ? Lesquels ne peuvent plus être vendus ? Face aux nouvelles législations concernant les produits phytos, les citoyens ne savent pas toujours ce qu'ils sont autorisés à faire ou non.

Les réponses à toutes ces questions se trouvent dans le PWRP, le Programme Wallon de Réduction des Pesticides. Il s'agit de la transposition, au niveau de la Région wallonne, d'une Directive européenne qui vise une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.

Notons que, depuis le 1er juin 2019, plus aucune commune wallonne ne peut utiliser de produits phyto-pharmaceutiques (PPP) pour entretenir ses espaces publics sauf, en dernier recours, pour traiter quelques plantes particulières (certains chardons, rumex, ou encore des espèces exotiques envahissantes).

Les mesures prises dans ce programme concernent aussi bien les agriculteurs, les communes, que les professionnels de l'entretien des espaces verts ou les particuliers.

Mon trottoir sans pesticides

Depuis juin 2014, la pulvérisation des surfaces imperméables reliées à un réseau de collecte des eaux (égouts, filets d'eau) est interdite. Autrement dit, il n'est pas autorisé de traiter chimiquement son trottoir ainsi que des surfaces comme une terrasse, une pente de garage ou une allée. Ces mesures visent à protéger notre ressource en eau.



À cela viennent s'ajouter des « zones tampons » à respecter où il est également interdit de pulvériser (sur son terrain privé). (voir illustration)

ATTENTION! Si l'on voit passer beaucoup de recettes « maison » à base de vinaigre et de sel, l'usage de ces substances est en fait interdit ! Sel et vinaigre, bien que moins nocifs et largement utilisés dans les produits d'entretien « maison » (voir votre Meuse Info 31), s'avèreraient également nuisibles pour le sol et les eaux de surfaces et souterraines, si leur usage comme pesticide se généralisait.

Jardiner sans pesticides

Mauvaises herbes, limaces, pucerons,... : les tracas au jardin sont nombreux et le recours aux produits phytopharmaceutiques pour y remédier reste monnaie courante, malgré la législation.

Depuis mars 2017, l'utilisation de produits phytopharmaceutiques contenant du glyphosate est interdite en Wallonie et depuis le 6 octobre 2018, l'ensemble des herbicides totaux de synthèse (herbicides qui détruisent toutes les plantes sans distinction) sont interdits par le gouvernement fédéral, tant à la vente qu'à l'utilisation.

Depuis cette année, la législation prévoit une interdiction de vente des herbicides sélectifs de synthèse (qui laissent pousser le gazon, mais détruisent les autres plantes). Enfin, dès le 31 décembre 2019, plus aucune utilisation ne sera tolérée. Si vous souhaitez vous débarrasser de votre stock, sachez que les parcs à conteneurs sont équipés pour réceptionner les contenants de produits pesticides, même encore remplis.

Pour en en savoir plus www.adalia.be et <https://fytowebe.be>

Carte d'identité du Triffoiy



Son ou ses nom(s) : Triffoiy, Ruisseau de Goesnes ou Ruisseau de Flemme en fonction des villages qu'il traverse.

Source et embouchure : Le Triffoiy prend sa source à Ohey et se jette dans le Hoyoux au lieu-dit « Roiseu » à Marchin, après avoir traversé les hameaux de Hodoumont, Goesnes, Jamagne, Vaux et State. Affluent du Hoyoux, le Triffoiy prend naissance à la confluence de deux ruisseaux : le Fond de Mastias et le non-dénommé (11003) à l'atlas des cours d'eau. Un troisième affluent se jette dans le Triffoiy à Marchin (non-dénommé 11009).

Catégorie (gestionnaire) : Le Triffoiy est classé en 2e catégorie (Provinces de Namur et de Liège). Ses affluents sont de 2e et 3e catégories (Province de Namur et communes d'Ohey et Marchin).

Masse d'eau : MV08R

Données chiffrées : longueur du Triffoiy et de ses affluents : environ 9 km de linéaire ; superficie du bassin versant : 30,31 km².

Nombre d'habitants : 1515 habitants

Occupation du sol : Territoires agricoles (85 %) ; forêts et milieux semi-naturels (7 %) ; territoires artificialisés (7 %) ; surfaces en eau et zones humides (< 1 %).

Structure écologique : La vallée du Triffoiy est riche d'un patrimoine naturel exceptionnel. Outre la faune et la flore associée, la présence de nombreuses cascades en travertin toujours en formation fait que cette vallée bénéficie du statut de protection Natura 2000. Plusieurs autres sites bénéficient d'un statut de protection spécifique : trois réserves naturelles domaniales situées à Marchin (Chaffour, Carrière de State et Tienne aux Grives) et une cavité souterraine d'intérêt scientifique à Ohey (Glacière de Hodoumont).

Sites Natura 2000 : BE33011-Vallées du Hoyoux et du Triffoiy et BE35005-Bassin du Samson.

Spécificité : 3 zones de protection de captage gérées par des sociétés différentes (SWDE, VIVAQUA, CILE) ; une des 3 stations limnimétriques du bassin du Hoyoux est située sur le Triffoiy (L7860) ; 1 station du réseau de mesures qualitatives des eaux de surface.

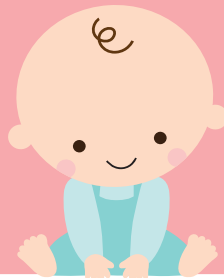
Balades à proximité : promenade du Triffoiy (9 km au départ de Grand-Marchin), patrimoine Hodoumont (9,6 km au départ du château d'Hodoumont), paysage condruzien à Goesnes (9,3 km au départ de la rue du Pilori).



Carnet rose

Ce 11 juin, la petite **Anouk** est venue agrandir la famille de notre collègue Patrick Rixen, suivie ce 5 juillet par **Amaël**, pour le plus grand bonheur de sa maman, notre collègue Marie-Claire Houée !

**Bienvenue aux deux bambins
et félicitations aux heureux parents !**



agenda

► DIMANCHE 13 OCTOBRE DE 10H À 17H00 : LABYRINTHE FLORAL

Sébastien tiendra un stand au labyrinthe floral à Ohey (Chaussée de Ciney). C'est l'occasion d'aller se perdre au milieu des tournesols, des phacélies et des trèfles. Au travers d'animations ludiques, découvrez l'utilité de ces plantes pour l'agriculture et l'environnement. Au programme, découverte des cultures pièges à nitrates, produits locaux, animaux de la ferme, machines agricoles, bar et petite restauration !

► SAMEDI 23 NOVEMBRE :

2019, année du cornouiller. Stands d'associations dont le CRMA, producteurs et artisans locaux, mais aussi distribution d'arbres avec le cornouiller à l'honneur.

Journée de l'Arbre à La Bruyère

De 9h à 13h au Parc de la rue des Dames Blanches à Rhisnes.
Info : Service Urbanisme de La Bruyère - 081/55.92.35

Fête du Développement Durable à Éghezée

De 9h à 13h au Centre Culturel d'Éghezée, rue de la Gare 3.
Info : Service Environnement - 081/81.01.41 ou 081/81.01.44

Contactez-nous!

COMITÉ LOCAL BERWINNE - JULIENNE > PATRICK RIXEN

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - berwinne@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL GUEULE > PATRICK RIXEN

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - gueule@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL GEER > SANDRA GODFROID

Rue de Grand-Axhe 45E, 4300 Waremme - 019/32.49.30 - geer@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL HOYOUN > SYLVIE MESSIAEN / SÉBASTIEN DEVILLERS

Chemin de Sandron 1A, 4570 Marchin - 0474/52.09.36 - hoyoux@meuseaval.be / 0474/31.15.15 - mission@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL MEHAIGNE > SAMUEL VANDER LINDEN

Place Faniel 8, 4520 Wanze - 085/71.26.55 - mehaigne@meuseaval.be

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, des provinces de Liège et de Namur et des 41 communes et villes partenaires (*Ans, Aubel, Awans, Bassenge, Berloz, Braives, Burdinne, Clavier, Dalhem, Donceel, Eghezée, Faimés, Fernemont, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Gembloux, Hannut, Havelange, Héron, Herve, Huy, La Bruyère, La Calamine, Lontzen, Marchin, Modave, Nandrin, Ohey, Oreye, Plombières, Raeren, Remicourt, Thimister-Clermont, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze, Waremme, Wasseiges, Welkenraedt*).

Layout : Élise Latinne

Mise en page et impression : Imprimerie Daxhelet.

Éditeur responsable: Béatrice Moureau

Imprimé sur papier PEFC.



talon d'adhésion

Ou...
Abonnez-vous
en ligne sur
meuseaval.be

Oui! Je suis intéressé(e) par la gestion de l'eau et des cours d'eau.

Je souhaite recevoir gratuitement le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval.

Prénom, nom:

☐ Par mail:

☐ Par courrier:

Talon à renvoyer à la cellule de coordination par mail ou par courrier.

Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents: Place Faniel 8,
4520 Wanze | Tél. 085/71.26.55 | info@meuseaval.be | www.meuseaval.be

